

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination du président, des vice-présidents et
des membres du Conseil supérieur de l'enseignement de
promotion sociale**

A.Gt 07-12-2010

M.B. 14-01-2011

Modifications :

A.Gt 14-02-11 (M.B. 09-03-11)

A.Gt 24-01-12 (M.B. 05-03-12)

A.M. 21-03-12 (M.B. 16-05-12)

A.M. 02-05-12 (M.B. 27-06-12)

A.M. 12-11-12 (M.B. 11-12-12)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment les articles 78 et 79;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 novembre 2004 portant nomination du président, des vice-présidents et des membres du Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale;

Sur la proposition de la Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions,

Arrête :

Article 1^{er}. - Pour l'application du présent arrêté, il y a lieu d'entendre par le Conseil supérieur : le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale visé à l'article 78 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale.

remplacé par A.M. 12-11-12

Article 2. - Est nommé président du Conseil supérieur M. Stéphane HEUGENS, secrétaire général de la Fédération de l'enseignement de promotion sociale catholique.

Article 3. - Sont nommés vice-présidents du Conseil supérieur : M. Yves ANDRE, directeur de l'IEPSCF de Uccle, M. Yves DECHEVEZ, chargé de mission auprès de la FELSI, M. CHAVAGNE, directeur général régional.

Modifié par A. Gt 24-01-12 ; A.M. 21-03-12

Article 4. - Sont nommés membres effectifs et membres suppléants du Conseil supérieur représentant les réseaux d'enseignement :

Représentants du réseau de la Communauté française :

1° M. Didier LETURCQ, directeur général adjoint du Service général de l'enseignement organisé par la Communauté française;

Suppléant : M. Pierre ERCOLINI, chargé de mission auprès du Service général de l'enseignement organisé par la Communauté française;

2° Mme Josiane KOECK-SEFE, chargée de mission auprès du Conseil de coordination;

Suppléante : Mme Valérie FONTAINE, directrice de l'IEPSCF de Rixensart-Court-Saint-Etienne;



*Représentants du réseau de L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL
SUBVENTIONNE :*

- 1° Mme Pascale PITANCE, inspectrice générale adjointe;
Suppléant : M. Bernard BRENY, chargé de mission ; [modifié par A.M.
21-03-12]
2° M. André PLUMET, chargé de mission;
Suppléante : Mme Dominique CLIQUART, inspectrice pédagogique;

*Représentants du réseau de L'ENSEIGNEMENT LIBRE
SUBVENTIONNE :*

- 1° M. R. VANDEUREN, administrateur délégué de la FELSI;
Suppléant : Mme Bénédicte BURTON, directrice EPFC;
2° M. Bernard WARLOP, directeur du Collège Saint-Henri à Mouscron;
Suppléante : Mme Selma Bellal, Conseillère auprès de la Fédération de
l'enseignement de promotion sociale catholique [modifié par A.M. 21-03-12]

modifié par A.M. 21-03-12

Article 5. - Sont nommés membres effectifs et membres suppléants du Conseil supérieur représentant le personnel directeur et enseignant de l'enseignement de promotion sociale :

*Représentants de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté
française :*

- 1° Mme Yolande GREISCH, directrice de l'IEPSCF d'Arlon;
Suppléant : M. Jean-Luc ECKELMANS, sous-directeur de l'IEPSCF
d'Uccle;
2° M. Philippe PIERARD, directeur de l'IEPSCF de Thuin;
Suppléant : M. Georges CORNETTE, directeur de l'IEPSCF
d'Anderlecht;

*Représentants de l'enseignement de promotion sociale officiel
subventionné :*

- 1° M. Philippe MALFAIT, inspecteur;
Suppléante : Mme Clémentine BUGGENHOUT, directrice des cours de
photographie;
2° Mme Chantal DIERICK, sous-directrice de l'IPEPS Hainaut
occidental;
Suppléante : Mme Evangéline DOTTI, chargée de mission;

Représentants de l'enseignement de promotion sociale libre subventionné:

- 1° M. Marc FIEVET, directeur de l'École supérieure des Affaires;
Suppléante : Mme Viviane PARENT, directrice de l'école des Femmes
prévoyantes socialistes de Ans;
2° M. David Lemaire, directeur de l'Institut Cardinal Mercier de
Bruxelles; [modifié par A.M. 21-03-12]
Suppléant : M. Guy POULAERT, directeur de l'EPHEC.

Article 6. - Sont nommés membres effectifs et membres suppléants du Conseil supérieur qui sont étudiants dans l'enseignement de promotion sociale :

de la Communauté française :

Mme Monique CIPARISSE, étudiante à l'IEPSCF d'Evere, à Bruxelles;
Suppléant : M. Raphaël BRUGGEMANS, étudiant à l'IEPSCF d'Evere,
à Bruxelles;

de l'enseignement libre subventionné :

Mme Anne SCHEUNE, étudiante au Collège technique des Aumôniers
du Travail de Charleroi

modifié par A.Gt 14-02-11

Article 7. - Sont nommés membres effectifs et membres suppléants du
Conseil supérieur représentant les organisations syndicales reconnues par la
loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques
et les syndicats des agents relevant de ces autorités :

Représentant la CGSP - enseignement :

Mme Christiane CORNET, secrétaire générale wallonne;
Suppléant : Mme Joëlle GIJSEN;

Représentant la CSC - enseignement :

Mme Anne-Françoise VANGANSBERGT, secrétaire communautaire;
Suppléant : Mr. Olivier PIESENS;

Représentant la SLFP - enseignement :

M. Daniel DERAMEE;
Suppléant : Mme Marie-Anne KOENIG (APPEL);

modifié par A.M. 02-05-12

Article 8. - Sont nommés membres effectifs et membres suppléants du
Conseil supérieur représentant les milieux économiques et sociaux intéressés
à l'enseignement de Promotion sociale ou d'autres milieux intéressés :

Représentant de l'Union wallonne des Entreprises :

Mme Laura BELTRAME, conseillère emploi-formation UWE à Wavre;
Suppléant : M. Jean de LAME, secrétaire général UWE. [modifié par A.M.
02-05-12]

Représentant de Brussels Enterprises Commerce and Industry :

Mme Emilie LESSIRE, Responsable de la formation, Confédération de
la construction de Bruxelles-Capitale;
Suppléant : M. Pierre THONON, administrateur-directeur général
BECI;

Représentant de la FGTB :

Mme Isabelle MICHEL,
Suppléant : M. Joan LISMONT

Représentant de la CSC :

Mme Anh Thuong HUYNH, conseillère au service d'étude de la CSC,
Suppléant : Mme Rachida KAAOISS, collaboratrice au Service
formation de la CSC;

Représentant le Service général chargé de l'enseignement de promotion



sociale :

Le directeur général responsable de la direction générale de l'Enseignement non-obligatoire et de la Recherche scientifique;

Suppléant : M. François-Gérard STOLZ, directeur général adjoint du Service général de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit et de l'enseignement à distance;

Représentant le Service d'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

M. Joseph LEONARD, inspecteur coordinateur;

Suppléant : M. Jean-Albert PIEROUX, Inspecteur.

Article 9. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 novembre 2004 portant nomination du président, des vice-présidents et des membres du Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale est abrogé.

Article 10. - le présent arrêté entre en vigueur le 22 novembre 2010.

Article 11. - Le Ministre ayant l'Enseignement de Promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 7 décembre 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET